Marmande
TERRE DE GARONNE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Générale
Tél. 05.53.93.47.09
Affaire suivie par Dominique SEGALEN

Réf : DS/FL n° 2025.014 Marmande le 30 avril 2025

Procès-verbal du conseil municipal du Lundi 28 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 24 Votants : 30

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 22 avril 2025 s'est réuni le lundi 28 avril 2025 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, SORIN Christian, VERDIER Françoise, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, BORDERIE Sophie, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, HAY Florence, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : CARUHEL Maud, MILHAC Michel, LE BRIS Alain, BOULITEAU Bernard, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie.

Pouvoirs : de CARUHEL Maud à NOSMAS Karen, de MILHAC Michel à DUBRANA Didier, de LE BRIS Alain à VERDIER Françoise, de BOULITEAU Bernard à GASSER Anne-Laure, de FIGUEIRA Muriel à CILLIERES Charles, de PREVOT Jérémie à FRANCIS Stéphane.

- - - - - - - - - -

Alain Pascal est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire souhaite dire quelques mots concernant notre ville sur ce qu'il s'est passé et sur ce qu'il va arriver.
Il commencera bien sûr par ce bel exploit sportif réalisé par notre club de basket, commun avec Beaupuy, le BBM, Beyssac-Beaupuy-Marmande Basket club, ce vendredi 25 avril à l'Accor Arena à Paris. Le club a remporté la coupe de France de Basket amateur, au bout d'un match, intense et indécis, à rebondissements et ce jusqu'au bout. Il a félicité les joueurs, le staff, les dirigeants et bénévoles pour ce beau résultat qui a enthousiasmé les supporters présents à Paris tout comme ceux restés ici à Marmande ou à Beaupuy. Bien entendu, la ville les honorera.
Ce week-end, s'est terminée la quinzaine de Marmande au Fil des Arts. Cette initiative originale fait vivre et met en valeur toutes les formes d'arts à travers toute la ville, montrant ainsi la richesse de celle-ci en matière de talents.

Le carnaval des enfants a pris une nouvelle dimension en sortant des écoles et en investissant la ville. Ce fût un beau succès et il félicite et remercie toutes celles et ceux qui ont permis cette réussite : les animateurs CLAE qui font un formidable travail, les enseignants et tous les services qui ont contribué (Technique, Police Municipale, etc...)
Coté commerces après l'ouverture du Lamezia, une boulangerie ouvrira ses portes sur le site de la Mie Câline en juin. Cela devrait bouger également sous les Halles du marché, la majorité recherche activement un marchand de primeurs. Rue Charles de Gaulle, des investisseurs se positionnent. Ces signes sont encourageants mais la majorité reste très mobilisée car la reconquête commerciale l'exige.
Au-delà des commerces, la reprise et la rénovation des appartements au-dessus de ceux-ci progressent avec plusieurs investisseurs qui se positionnent. Les services travaillent en parfaite intelligence avec le service habitat de Val de Garonne Agglomération.
Par ailleurs, les visites de quartier organisées ces dernières semaines nous permettent de rencontrer chez eux les concitoyens et de recueillir leurs préoccupations, leurs suggestions et leurs espoirs. Ces échanges ont offert de précieuses leçons sur les attentes et les besoins des habitants, et nous continuerons de travailler avec cette proximité au cœur de nos actions.
Une rencontre particulière a eu lieu au quartier de Lolya pour présenter les grandes lignes de ce qui pourrait être fait en matière d'aménagement pour gérer les eaux pluviales sur ce secteur. Cette réunion, prévue depuis plusieurs semaines, arrivait juste après le fort épisode pluvieux du samedi 19 avril. Ce phénomène a montré que plusieurs points noirs ont été résolus mais il en reste bien sûr.
Monsieur Le Maire comprend le désarroi de nos concitoyens trop souvent touchés par des inondations et leurs demandes de travaux. Mais quels travaux ? Avant de décider de la solution à appliquer faut-il encore avoir le bon diagnostic.
Or les études du schéma hydraulique des eaux pluviales, initiées par Val de Garonne Agglomération, tardent à arriver. Cela est trop long, j'en ai fait part au président. L'équipe municipale reste mobilisée sur ce sujet, plus qu'aucune autre avant elle.
Dans le cadre du travail de réseau et de lobbying que la majorité mène au nom des villes sous-préfectures, Monsieur Le Maire a participé à un déjeuner de travail avec le conseiller Territoires du Président de la République et deux autres collaborateurs politiques, le 16 avril dernier. Il a de nouveau défendu la nécessité de retrouver les arrêts de tous les Intercités en gare de Marmande ainsi que celle d'intégrer Marmande dans le zonage FRR afin de corriger cette injustice qui fracture notre agglomération et pénalise injustement notre ville.

Dans les événements à venir Monsieur Le Maire souligne que ce jeudi 1er mai s'ouvriront les 4 jours de notre foire exposition de Marmande. Toutes et tous sont conviés bien sûr à l'inauguration à 11h30. Cette année, un invité d'honneur Monsieur François Hollande, ancien président de la République et député de la Corrèze, a fait l'amitié à Monsieur Le Maire de répondre à son invitation.
La fête des fleurs et des saveurs aura lieu les 17 et 18 mai, et le 26 mai se tiendra le prochain conseil municipal.

Enfin, lors du dernier conseil municipal, Monsieur Le Maire s'était engagé à répondre à une question sur des écarts sur certains chapitres entre la prévision budgétaire 2025 et celle qui avait été faite au budget 2024. Tous les élus ont reçu sa réponse.
Suite à cela, le groupe « Marmande Avenir » a renvoyé un courrier.
Il laisse Madame Nosmas, Adjointe aux Finances et interpellée dans ce courrier, apporter des précisions. Il souligne que ceci clôturera ce dossier qui sera réabordé après la clôture budgétaire dans une dizaine de mois.

Karen Nosmas explique qu'elle a pris connaissance du dernier courrier du groupe d'opposition de Madame Pérali qui prétend ouvrir un débat sur les finances et qui fait suite à la réponse détaillée transmise par Monsieur Le Maire. Elle souligne qu'il ne s'agit franchement pas selon elle d'un débat, mais d'une tentative d'instrumentalisation politique sur un sujet que l'opposition devrait aborder avec un peu plus d'humilité et moins de théâtralité.
Elle précise que la réponse étayée et factuelle de la majorité apportait les éléments de compréhension relatifs à ces écarts budgétaires au sein du chapitre 012 soulevés par Madame Pérali lors du dernier conseil municipal.
Elle souligne que dans sa lettre du 21 avril 2025, Madame Pérali persiste pourtant à ignorer le cadre dans lequel s'inscrit une discussion budgétaire, préférant entretenir une confusion entre logique analytique et principes fondamentaux de gestion d'une collectivité locale.

Karen Nosmas précise que le chapitre 012, qui concentre effectivement plus de 60 % des charges de fonctionnement, ne se pilote pas à coups de tableau Excel ou de comparaison brute par chapitres.
Ce chapitre fait l'objet d'une construction rigoureuse, d'un pilotage global et d'une étude stratégique mensuelle auquel l'ensemble des 36 articles qui le composent, participe. Pour preuve, ce chapitre a été exécuté à 99,6 %, soit un écart de seulement 0,4 % et ce, sans avoir recours à aucune décision modificative. Ce résultat témoigne donc d'une anticipation maîtrisée, d'un suivi minutieux et d'une sincérité budgétaire exemplaire.
Elle souligne que Madame Pérali a choisi pour sa part de se concentrer sur certaines lignes isolément, sans les replacer dans le contexte global. Mais ce faisant, elle passe, selon elle, à côté de l'essentiel, soit une exécution budgétaire parfaitement tenue, conforme aux orientations de la majorité et respectueuse des deniers publics.
Enfin, elle termine son propos en soulignant que le ton employé par l'opposition ainsi que l'usage d'un extrait vidéo habilement sélectionné mais sorti de son contexte, ont été utilisés pour donner l'illusion d'une maîtrise technique. Elle précise que Madame Pérali a cependant omis d'extraire le passage au cours duquel elle confondait CFU et BP. Ce que pour sa part, la majorité a choisi de ne pas exploiter.

Monsieur Le Maire souligne que tout le monde s'est exprimé sur ce dossier, qu'ils ne tomberont pas d'accord et il appelle chacune et chacun, tout en respectant ses convictions, à des échanges moins empreints de suspicion, d'insinuation et d'agressivité.
Il propose de poursuivre l'ordre du jour.

Dossier n°1 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10.03.2025

Vu l'article L 2121-23 du CGCT, chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement. Les membres du conseil municipal ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal et non pour évoquer à nouveau les sujets traités.

Considérant que le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 mars 2025 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 mars 2025

Votants : 30 - Abstentions : 00 - Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°2 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24.03.2025

Vu l'article L 2121-23 du CGCT, chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement. Les membres du conseil municipal ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal et non pour évoquer à nouveau les sujets traités.

Considérant que le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 mars 2025 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Votants : 30 - Abstentions : 00 - Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°3 - Plan de gestion différenciée des espaces verts

S. Chastaing présente le plan de gestion différenciée des espaces verts de la ville de Marmande réalisé grâce aux espaces verts de la collectivité, et la collaboration de son directeur technique. Ce dossier se compose de plusieurs chapitres.
Elle rappellera le contexte, les objectifs, les acteurs et ressources, les enjeux de la gestion différenciée, la formation, le plan de gestion différencié, les sites et activités, la cartographie et la communication.
La mise en œuvre de la gestion différenciée des espaces verts répond à un contexte et des

objectifs bien connus. La fin de l'utilisation des pesticides, la perte de la biodiversité, l'évolution des attentes sociales, les contraintes techniques et budgétaires sont toutes les raisons qui poussent la commune à le mettre en œuvre. De plus, elle explique qu'il y a une grande surface d'espaces verts différenciés et une grosse diversité de ces espaces. Elle souligne que ce plan de gestion est fondé sur le zéro pesticide mis en place depuis les années 2015 par la loi. Pour le réaliser, un travail en plusieurs temps a été effectué.
Tout d'abord, un travail d'inventaire du patrimoine végétal communal a été réalisé afin d'identifier l'ensemble des caractéristiques et des besoins de chaque espace. Ce travail sera très certainement complété par un atlas de la biodiversité communale, un bilan des moyens techniques humains et financier et la création de code qualité des espaces et linéaires végétalisés pour une gestion différenciée choisie.
Elle rappelle le contexte réglementaire. La loi du 6 février 2014 vise à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires. Cette loi a été modifiée par l'article 68 de la loi relative de la transition énergétique pour la croissance verte et la loi Potier. Depuis le 1er janvier 2017, les collectivités territoriales, les groupements ainsi que les établissements publics ne peuvent plus utiliser ou faire utiliser des produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des voiries ou des promenades accessibles, ouvertes au public. En dehors des exceptions prévues par la loi, restent autorisés les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque et ceux utilisables en agriculture biologique. Des mesures particulières peuvent également être mises en œuvre à travers ces lois.
Elle explique que les objectifs de ce plan s'appliquent à tous les espaces communaux de la ville de Marmande afin d'être en compatibilité avec la préservation de l'environnement. L'objectif de ce plan de gestion différenciée, est de créer un document de pilotage de la gestion, un inventaire des choix d'entretien, un suivi de la démarche afin d'identifier les difficultés qui peuvent être rencontrées sur certains endroits et identifier les améliorations à apporter à ce plan.
Sur notre collectivité, plusieurs acteurs et ressources sont à notre disposition. Elle rappelle que Val de Garonne Agglomération a la gestion de la voirie. Elle explique que la voirie va de bord à bord des maisons, c'est-à-dire trottoir compris.
La direction de la communication de notre commune, la direction de la citoyenneté à travers les réunions de quartiers interviennent pour communiquer sur ce plan. Elle précise comme l'a dit Monsieur Le maire précédemment, les réunions de quartiers permettent à la majorité de recueillir les besoins des habitants, leurs remarques sur la gestion de ces espaces verts.
Il en est de même pour notre service Ingénierie et Travaux bien sûr, le service des espaces verts publics, les associations sportives et culturelles, l'association Environnement Plus à qui la commune délègue une part de la gestion de ses espaces verts. Pour rappel, le service espace vert est constitué de 32 agents. Il se compose des espaces verts urbains (avec 17 agents), des cimetières (avec 4 agents), des terrains de sport (avec 3 agents), du golf (avec 4 agents), et de la Filhole (4 agents). Elle rappelle également que la ville de Marmande fait partie des plus grandes villes du Lot-et-Garonne avec une surface de 42 km². La collectivité gère plus de 200 hectares d'espaces verts, (y compris la Filhole). Elle souligne que les enjeux sont évidemment de développer des actions en lien avec les principes de développement durable dans un souci de préservation de la biodiversité.
Elle précise qu'il s'agit effectivement d'une politique communale permettant de répondre à ces enjeux. Elle ne revient pas sur les enjeux environnementaux dont elle parle très régulièrement. Pour les enjeux culturels, qui sont selon elle importants, il s'agit d'identifier des paysages communaux, de mettre en valeur des sites de prestige et patrimoniaux, de diversifier et transmettre le savoir-faire et l'art du jardinier.
Elle précise que pour cela, la commune compte plusieurs endroits emblématiques tels que le cloître, le jardin des sources, mais aussi notre beau parc à tulipes. Pour les enjeux sociaux, il s'agit d'améliorer le cadre de vie des habitants en leur permettant une mise à disposition de ces espaces, les diversifier, et éduquer le grand public à l'environnement, favoriser l'autonomie des agents.
En ce qui concerne l'éducation à l'environnement, à travers le projet participatif du jardin des sources, un atlas de la biodiversité a pu être réalisé sur ce secteur-là. Les habitants ont pu participer à des relevés floristiques et d'animaux. C'était très intéressant pour eux. Cela constitue également des enjeux économiques, la collectivité doit maîtriser ses charges de fonctionnement de plus en plus lourdes dues à l'augmentation des surfaces.
Elle explique que certes, l'objectif est d'optimiser les moyens humains en rendant les agents plus autonomes, en leur faisant prendre part à cette gestion différenciée. Elle souligne que le plan a été construit avec eux afin d'adapter le matériel. Pour ce faire, pour organiser cette

co-construction du plan de gestion différenciée, des sessions de formation ont été organisées fin 2023. Cette gestion différenciée n'était pas forcément connue des services.
Les agents en connaissaient des bribes. L'objectif c'était vraiment l'organisation et l'appropriation des outils pour que les agents puissent identifier les sites et proposer des choix de gestion.
La majorité a été accompagnée par une association spécialisée « Flore Avenir ». La formation des 32 agents a eu lieu en septembre 2023. Ils étaient répartis en deux sous-groupes, pour être sensibilisés à la démarche. Les agents ont défini un inventaire des différents espaces verts et ont rédigé leur part de plan de gestion différenciée site par site.

Ce qui fait l'objet de la présentation de ce jour.
Elle explique qu'au cours de l'année 2024, les agents des services ont effectué les relevés du patrimoine. Un relevé des arbres avait identifié 3000 spécimens. Ces arbres font l'objet d'un suivi annuel. On regarde leur état de santé, s'ils sont attaqués par des maladies, des ravageurs, afin de les préserver au mieux.
Début 2025, une réunion bilan de l'année « N » écoulée, a permis de faire le point sur les codifications des espaces et de réajuster.
Les différents inventaires ont été finalisés. Toute la cartographie des différents sites est en cours de finalisation.
Grâce à cette cartographie les agents identifieront les sites sur lesquels ils interviennent. Cet outil leur permet de connaître les surfaces exactes, le matériel nécessaire à leur entretien. Elle rappelle qu'il y a une surface de près de 200 hectares très exactement 193,21 à entrenir soit :

- 72,9 hectares pour les terrains de sport,
- 8,85 hectares pour les cimetières
- 10,35 hectares pour les espaces verts urbains
- 67,8 hectares pour la Filhole, le Carousel et le Trec
- 131 hectares pour les parcelles de peuplier.
-

Les activités principales du service espaces verts sont : les tontes, les débroussaillages, les plantations, les arrosages, le désherbage (manuel en raison de l'interdiction de désherbant chimique), les tailles, la gage, la production, la décoration florale, le traçage des terrains et le travail du sol.
Elle rappelle que le service technique dispose d'une serre gérée par les agents des espaces verts où sont produits une partie des plants.
Elle présente à l'écran une cartographie des différents sites identifiés avec les espaces verts urbains, les boulevards, les jardins intra-boulevards, les divers jardins dans les espaces pavillonnaires. Les espaces verts sportifs sont également présentés, de la même manière que la Filhole, les cimetières.
Quand les agents se rendront sur site, ils pourront préalablement consulter une fiche en lien avec cet espace dans laquelle seront notés les différents travaux à réaliser, le temps nécessaire, la planification annuelle des tâches à réaliser. Un bilan de fin d'année des travaux permettra de réajuster.
L'objectif est d'harmoniser le nombre de tontes, laisser monter des fleurs à floraison, limiter la pression des graminées.
L'objectif est d'avoir un peu plus de fleurs et par conséquent un peu plus d'insectes. Elle cite l'exemple du jardin des sources, pour lequel, un travail précis avec le CPIE a été effectué. L'objectif est de tondre des cheminements, de laisser la ripisylve qui constitue la partie arborée partant du bord du ruisseau à l'intérieur du jardin des sources.
La ripisylve est essentiellement composée de peupliers dont la mortalité est plus ou moins importante. L'idée est de la laisser s'étendre sur à peu près 2 mètres de large. Cela va favoriser des arbustes plus petits et donc une biodiversité de plantes dites de zone humide typiques de notre jardin des Sources.
Par ailleurs, des nichoirs y seront implantés. Un travail de peinture des différentes tables de pique-nique a été réalisé. L'idée est d'arracher le muguet, la pampa devenue envahissante. L'objectif est vraiment d'essayer d'éliminer ces plantes-là.
Par rapport au talus, l'idée sera d'éviter l'embroussaillement, limiter également le développement de la bambouseraie qui sera maintenue. Il s'agit en effet d'un espace de jeu particulier pour les enfants. Des images de tonte et des cheminements sont projetés à l'écran.

Elle souligne que les attentes de la population sont très diverses. Il y a à la fois un besoin d'avoir des espaces urbains dit propres, sur lesquels seront attendus par exemple un balayage des feuilles à l'automne, des espaces maintenus tondus etc…
D'autres envies, correspondraient à plus végétaliser la ville.
L'objectif est vraiment de composer avec tout cela et de garder à la fois une ville belle, propre et encourageante pour la biodiversité.
Elle précise que la mise en œuvre de ce plan va demander forcément des temps d'échanges, de prendre connaissance des remontées des agents sur leurs difficultés par rapport à la mise en œuvre de ce plan, voir si du matériel supplémentaire est nécessaire.
Cette communication passera par des articles dans le bulletin municipal, dans la presse, des points conférences à travers les réunions de quartier, des affichages des plans en mairie, des manifestations et des expositions.
La médiathèque avait par exemple proposé une très belle exposition sur les abeilles cet hiver.

L''idée est de poursuivre vers des panneaux sur site. Les sentiers de la biodiversité ont commencé. L'objectif est d'expliquer la gestion d'un site, pourquoi de cette manière-là, ce que l'on attend comme biodiversité de cette gestion, des animations extrascolaires.
Le jardin des sources, la Filhole, tout comme le jardin Espiet, sont des espaces investis par les classes, par les professeurs pour des sorties scolaires, des sorties découvertes, des sorties nature, du Land Art etc…
L'idée est de poursuivre les formations à l'utilisation de méthodes alternatives de nos agents aux besoins en fonction des besoins, des remontées et du bilan de la majorité.
A travers ces formations, les agents ont retrouvé le goût pour la technicité. Mener des jardins dans un cadre de gestion différenciée des espaces, demande de réfléchir à l'espace, de le penser, de communiquer aussi dessus.
Quand on va à la rencontre de nos jardiniers dans les différents espaces, ils savent parler de ce qu'ils font, et pourquoi ils le font. Cela est vraiment important.
Les agents ont envie d'être polyvalents, force de proposition. Selon elle, il est très important pour eux que les espaces soient bien entretenus.
Un retour de l'activité journalière des équipes va être mis en place. Il s'agit d'une démarche progressive qui prendra du temps à la fois par rapport à la diversité des espaces et par rapport à cette nouvelle gestion qui va peut-être aussi demander de se rythmer aux saisons. Cela signifie par exemple que l'on n'intervient pas si c'est trop mouillé. Il faut anticiper les périodes de sécheresse etc… Il s'agit pour la majorité d'un véritable enjeu majeur de co-construction et de développement d'une politique publique dans le respect du travail des agents.
Les agents apportent beaucoup par leur savoir, leur technicité, leur retour. La majorité est à l'écoute de leurs attentes tout en sachant leur donner un cap clair sur ce qu'elle veut pour la ville de demain.
Il s'agit d'un portage politique qui lui tient à cœur.
Séverine Chastaing remercie Alain Pascal avec qui elle travaille beaucoup sur ce dossier ainsi que Didier Dubrana. Elle souligne que ce dossier est en lien avec la propreté de la ville ce qui peut nous poser quelques soucis en particulier avec les déjections canines sur nos espaces.
Elle précise que les jardiniers, désherbent à la main. Cela demande de la civilité de la part des concitoyens avec leurs chiens. Personne n'a envie de mettre ses mains dans des excréments. Elle souligne que c'est quand même désagréable. La majorité n'a cependant pas vraiment de solution à leur apporter.

Concernant les incivilités, Monsieur Le Maire entend bien ce que disent les administrés.
Il souligne que Monsieur Dubrana a nombre de photos de déjections canines à moins de 4 mètres des jolis poteaux distributeurs de poche.
C'est un peu désespérant. Il explique que c'est ce qu'il a noté lors d'une visite de quartier chemin de Ronde de Caillou avec les habitants.
Il trouvait important que ce dossier soit présenté. Il est vrai que cela bouleverse un peu la pratique des agents mais montre aussi leur intérêt. Il souligne que ce n'est pas une histoire d'être dans l'air du temps, mais qu'il s'agit d'une nécessité. Il considère que c'est un beau dossier.
Madame Calzavara trouve cette présentation très intéressante, donner du sens au travail des agents mais elle a une question. Ce n'est pas dans un esprit polémique, ni de critique, mais en quoi cette gestion différenciée est-elle différente sur le fond de celle mise en place en 2017 par l'ancienne mandature ?

Monsieur Le Maire souligne que Monsieur Chauchard, directeur des services techniques n'a pas l'antériorité et lui non plus.
Il pense que la philosophie est la même. Pour être tout à fait clair, en termes de mise en œuvre, il pense que la majorité ne pense pas que cette gestion différenciée ait été mise en œuvre à la hauteur de ce que la majorité espère aujourd'hui, et ce, en termes d'appropriation pour les agents, d'approfondissement de la démarche, de compréhension pour le public.

Monsieur Chauchard apporte une précision, la différence par rapport à ce qui avait été fait à l'époque, est l'insertion des jardiniers au cœur du projet. Ils ont mis en œuvre ce plan. Ils ont été formés à sa création. La démarche a été inversée par rapport peut-être à ce qui avait été réalisé à l'époque. Il a consulté les dossiers d'archives. Il considère qu'à l'époque il s'agissait plutôt de la mise en œuvre d'un plan de désherbage. Aujourd'hui, on est sur une cartographie précise avec également un retour d'activités des agents.
Leur activité est tracée et son retour permet de réajuster le plan en fonction des problèmes réels rencontrés sur le terrain. La différence est également là. Les agents s'approprient vraiment l'outil s'en emparent. Ils sont aux commandes. Ils ont adhéré, ont fait eux-mêmes leurs propositions de gestion différenciée sur les sites qu'ils occupaient, propositions amendées dans les séances de travail.
Monsieur Le Maire souligne que ce dossier n'est pas anecdotique. La communication est importante y compris vis-à-vis de nos administrés bien entendu.
Il soumet le dossier au vote et propose le cartouche suivant :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de mettre en œuvre un plan de gestion différenciée des espaces verts sur le territoire de Marmande.
Il approuve le plan de gestion différenciée des Espaces Verts pour la Ville de Marmande, tel qu'annexé à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tout document correspondant.

*Votants : 30 - Abstention : 01(*DUBOURG Jean-Luc) *- Exprimés : 29 - Contre : 00 Pour : 29 - Dossier adopté à la majorité*

Dossier n°04 - Sécurisation de l'axe Paul Gabarra et du Pont Renaud Jean – Voie Verte SO Vélo

Monsieur Le Maire explique que comme pour le précédent dossier la majorité a poursuivi sa réflexion. Il a confié cette mission à Didier Dubrana qui travaille entre autres sur le plan vélo, même si dans ce dossier ce n'est pas qu'une question de vélo. Il a travaillé avec Alain Pascal et Séverine Chastaing. Il faut maintenant aboutir à une solution par rapport à la demande régulière de sécurisation de ce pont.
Didier Dubrana présente le dossier.
Il explique qu'il s'agit d'un sujet sur lequel la majorité travaille depuis plusieurs années. Les solutions envisagées n'étaient effectivement pas évidentes.
Ce qui a fait aboutir cette réflexion, est effectivement la traversée de la So vélo en bout de pont. Cela devenait dangereux. Il fallait absolument trouver une solution rapidement afin d'éviter les accidents susceptibles de se produire.
Fin 2023, un constat concernant le trafic a été réalisé par le Département. 12 000 véhicules circulent sur ce pont chaque jour. Il souligne une importante fréquentation aux heures d'embauche, un peu avant 8 heures. Les voitures se touchent pratiquement depuis le « trou de Dieu » et ce jusqu'au feu rouge.
Il explique la configuration. La zone d'accélération en légère inclinaison favorise la vitesse dans le sens nord-sud, surtout à la débauche. Cette tendance à accélérer favorise donc cette insécurité. Un radar pédagogique a été installé par les services. Des vitesses excessives pour ce lieu ont ainsi été enregistrées. Plus de 11 % des automobilistes roulaient à 80 km/h,
25 % à 60 km/h.
Il explique que la piste du vélo s'arrête au pied du pont. Ceci est un point noir qui décourage les cyclistes qui n'utilisent plus cet axe pour venir à Marmande en vélo.
De même pour la traversée de la voie verte, il n'y a aucune visibilité. Actuellement, le chemin de Thivras a été condamné, et transformé en sens unique pour limiter les passages de véhicules.

La particularité de la traversée de ce pont par rapport au vélo, est la présence des trottoirs et leur hauteur. Les trottoirs sont plus élevés que le bas des pédales. Didier Dubrana explique que quand un vélo croise un véhicule, il se rapproche du trottoir avec danger de chute par déséquilibre. Les trottoirs sont également étroits.
Il n'est pas possible de créer un passage piéton, vélo et véhicule.
Il souligne qu'idéalement dans l'absolu, il aurait été envisageable de créer une passerelle. Ces travaux ne sont cependant pas autorisés par le Département à qui le pont appartient.
Monsieur Le Maire précise que ces travaux ne sont pas autorisés car impossibles techniquement. Le pont ne peut supporter une telle charge.
Didier Dubrana souligne que la majorité aurait pu imaginer un sens unique du pont nord ou sud, ou carrément le dédier au déplacement doux et faire passer les véhicules par le nouveau pont.
Une CVCB aurait également pu être imaginée. Cependant, au vu du trafic soit 12 000 véhicules par jour, cela n'était pas envisageable. Il précise également que le pont est bombé.
Une extrémité du pont n'est pas visible et ce comme dans un entonnoir. En présence d'un vélo, le véhicule ne voit pas le pont dans son entièreté. En doublant, il peut se retrouver face à un véhicule.
Parmi les solutions envisageables mais non réalisables, il y a « le pied à terre » pour les vélos. Cependant, ceux qui pratiquent le vélo savent qu'avec des chaussures de course, des cales, il est difficile de marcher pour traverser ce pont.
Les propositions d'aménagement retenues sont les suivantes :

- Déplacement du panneau d'agglomération après le pont
- Vitesse limitée à 30 km/h depuis l'avenue Paul Gabarra jusqu'à la sortie de la ville
- Pictogrammes vélos au sol
- Panneau présence de vélos
- Triangle clignotant
- Peinture verte pour matérialiser la traversée de la SO vélos
- Ligne blanche centrale sur le pont
- Peinture au sol depuis le parking de l'avenue Paul Gabarra jusqu'au pont pour diminuer la vitesse, favoriser l'apaisement pour l'accès et la sortie de ce parking

Monsieur Dubourg, souligne que ce pont fait couler beaucoup d'encre. Il n'est pas surpris que cette décision ait été prise avant sa présentation en conseil municipal.
Il précise que la majorité a donc pris l'initiative, et ce, sans concertation de mettre cette limitation de vitesse à 30 kms/h afin toujours de préserver les vélos.
Il considère que les lignes blanches vont encore plus compliquer les choses. Cette limitation à 30 km/h n'est pour lui absolument pas tenable. Tout d'abord parce qu'en sortie du pont de l'automobiliste passe de 30 km/h à 80 km/h.
Il ne sait si beaucoup de monde traverse le pont mais il rappelle qu'il faut savoir qu'à Coussan, les habitants le traversent 5 à 6 fois par jour et ne rencontrent aucune difficulté.
Il est d'accord avec le fait qu'il est nécessaire de trouver une solution pour les vélos.
Il souligne que les automobilistes respectent les vélos. La preuve, il ne se rappelle pas d'un incident ou accident depuis très longtemps. Il précise, qu'il préfère traverser le pont en vélo que de faire du vélo sur certaines routes de campagne. Cela est clair.
Avec les mesures de la majorité, entre la ligne blanche et la limitation de vitesse à 30 km/h, il pense que les gens ne viendront plus à Marmande.
Il explique pourquoi. La majorité va être obligée de faire respecter ce qu'elle est en train de mettre en place, la ligne blanche, la limitation à 30 km/h. Pour cela la police municipale sera mobilisée sur place. Quand les gens auront été verbalisés, ils ne viendront plus en ville. Ils partiront directement sur la zone pour faire leurs courses.
Il le dit franchement parce qu'il connait de nombreuses personnes qui n'utilisent plus cet axe à cause de la limitation de vitesse à 30 km/h.
Pour la So vélo, la majorité souhaite mettre du vert. Il choisirait plus du blanc parce que cette couleur est selon lui, plus visible que le vert. Il mettrait également des feux clignotants oranges de façon à vraiment limiter.
Il précise que parfois quand il rentre de son club de sport à 22h30 ou 23h au bout du pont, il est à 70 kms / h parce qu'il n'y a personne.
Concernant les vélos, la plupart des cyclistes utilisent la So vélo savent qu'il n'y a pas de route ni à droite ni à gauche.

C'est direct de Montpouillan à Marmande. Il souligne que beaucoup de vélos ne passeront plus par ce pont. Il précise cependant que tout cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas sécuriser le vélo.
Par contre, il conserverait la limitation de vitesse à 50 km /h, sinon, selon lui, les automobilistes seront verbalisés pour non-respect.
Il ne mettrait pas de ligne blanche. Pour lui, la majorité va encore prendre en otage les automobilistes.
Il explique qu'il fait de l'accueil vélo en Airbnb avec l'Office du tourisme. Peu de vélos traversent le pont. Il en a quelques-uns, mais il n'y a jamais eu d'incident ou d'accident depuis qu'il est élu (soit depuis 2014). Il pense que la majorité doit être prudente par rapport aux mesures envisagées.
Il n'est pas favorable à sa décision de mettre à 30 kms /h. Pour lui, 50 kms /h c'était très bien.
Il souligne qu'il y a bien sûr des abus. Certains automobilistes roulent trop vite.
Mais, il pense que la plupart du temps, même le matin à l'embauche et le soir, comme Monsieur Dubrana l'a dit, on fait la queue presque jusqu'à Lanarat.
Comme sur les photos diffusées à l'écran, on ne voit personne sur le pont. Et il peut affirmer que très souvent pour passer ce pont, il n'y a pas tant de danger que ça.

Il s'accorde à dire qu'il faut faire le nécessaire pour les vélos, avec du marquage au sol. Mais considère qu'il faut faire attention au revers de bâton avec la mise en place d'une ligne blanche. Il souligne que les gens qui prendront un procès-verbal sur le pont (parce qu'ils étaient à 35 ou 40 km /h) ne viendront plus en ville. Lui le premier, il ira sur la zone. Il interpelle Monsieur Le Maire car tous deux font du vélo. Il lui rappelle qu'ils n'étaient pas toujours d'accord notamment pour les « tourne à gauche ».
Il lui demande de bien réfléchir pour ce pont.

Valérie Pérali intervient dans la même trame. Elle souligne qu'effectivement le fait de mettre cette zone à 30 km/h, la majorité va dévier tout le monde vers la rocade ouest. Les gens vont être susceptibles de rester sur la zone et ne pas revenir en centre-ville.
Sa question est la suivante : « S'il y avait éventuellement la possibilité de casser les trottoirs. La majorité a-t-elle réfléchi à cette hypothèse ? »
Considérant la largeur des deux trottoirs, il serait possible de réaliser une piste cyclable aller-retour. Est-ce que ce qui gêne c'est la hauteur des trottoirs ? »
Elle souligne que s'il n'y a plus de trottoir, il y a déjà un peu plus d'espace pour faire de vraies pistes cyclables tout en maintenant la largeur actuelle des voitures. Il est possible de faire une bande aller, une bande de retour.

Monsieur Le Maire souligne qu'il n'y aurait plus de places pour les piétons.

Valérie Pérali souligne qu'il existe beaucoup d'endroits où il y a les pistes cyclables avec les piétons.

Anne-Laure Gasser souhaite réagir aux propos de Monsieur Dubourg. Elle pense qu'il faut relativiser à un moment donné. Elle est cycliste et automobiliste.
Elle souligne qu'à vue de nez, la longueur du pont ne doit pas dépasser 1 km. Elle considère que sur un temps de trajet pour une distance d'un kilomètre entre une limitation à 50 km /h et une limitation à 30 km /h on parle de 30 secondes. Elle s'interroge : « Qu'est-ce que 30 secondes dans une journée ? »
En tant qu'automobiliste, on est capable d'attendre 30 secondes. Elle souligne que les médecins urgentistes ont besoin d'aller vite mais que l'on est loin d'être la majorité dans ce cas, à être médecin urgentiste et à devoir se dépêcher.
Elle réitère sa question : « Qu'est-ce que 30 secondes dans une journée ? » Elle précise que quand on rentre dans Marmande, la plupart du temps, le feu passe au vert puis au rouge. Les automobilistes se retrouvent souvent même s'ils circulaient à 50 km/h à s'arrêter au feu rouge et donc finalement à devoir attendre.
Qu'est-ce que 30 secondes ? Elle pense qu'il faut vraiment relativiser et le faire entrer dans la tête de nos concitoyens au lieu d'aller dans le sens de flatter leurs petites inquiétudes sur cette terrible perte de temps. La limitation à 30 km/h n'est effectivement pas facile à respecter mais selon elle, l'automobiliste peut faire un effort dans la vie, perdre 30 secondes et gagner vraiment en sérénité sur la route.

Didier Dubrana s'accorde à dire qu'effectivement la traversée de ce pont, a beaucoup fait parler d'elle depuis plusieurs années, fait couler beaucoup d'encre comme l'a dit Monsieur Dubourg. Il précise à Monsieur Dubourg que la préoccupation de la majorité est que le sang ne coule pas sur ce pont.
Il reprend ses termes : « on n'a jamais vu d'accident ». Il répond heureusement à cela et précise que c'est leur crainte.
Il souligne que s'il y avait eu un accident, il n'imagine même pas les réactions de la population.
Cela fait longtemps que ce lieu est jugé dangereux.
En tant que citoyen, mais aussi en tant qu'élu, il se réjouit que jusqu'à maintenant il n'y ait pas eu d'accident. Il considère normal que l'opposition trouve les solutions envisagées discutables. Il n'y a pas de problème là-dessus. Mais il souligne qu'au moins la majorité fait quelque chose.
Concernant la vitesse, comme l'a dit Madame Gasser, il rappelle qu'à l'entrée de Marmande, il y a les feux. Si l'on gagne 10 secondes en traversant le pont il faut après s'arrêter au feu rouge.
Où est le gain de temps ? Effectivement, on retrouve ceux qui nous doublent devant nous, et même à Pont des Sables à l'autoroute.
Concernant le commerce, il interroge l'assemblée : « Est-ce que l'on pense aux commerces de l'avenue Paul Gabarra et de Lestang ?
Il souligne que « c'est la galère » pour les clients qui veulent quitter le parking.
Il souligne que la majorité a des arguments, qu'il faut penser à tout. Il n'y a pas que l'aspect vélo à prendre en compte, mais également l'accès et la sortie de ce parking. Des commerces sont aussi présents et il souligne que ce ne sont pas des « sous-commerces », des « sous-clients ».
La sécurisation de ce parking est également importante. Il ne dit pas qu'il a raison, mais argumente les décisions prises par la majorité.

Monsieur Dubourg a une question pour Madame Gasser. Il lui demande combien de fois par jour elle passe en vélo sur ce pont ?
Anne-Laure Gasser répond qu'elle y passe très peu de fois par jour parce qu'elle n'a aucune raison particulière d'aller faire du vélo jusqu'à Coussan. Elle promet de venir à la prochaine réunion de quartier à vélo.
Jean-Luc Dubourg pense qu'il ne faut pas être aussi drastique quand on cherche des solutions. Aujourd'hui, la majorité veut mettre cette ligne blanche, une limitation de vitesse à 30 km /h. Il ajoute qu'elle sait très bien pour y passer tous les jours comme lui que cela ne tient pas. Elle s'en rendra compte au moment des contrôles.
Il est d'accord avec Didier Dubrana. Il ne faut pas que le sang coule, mais le sang ne coule plus depuis très longtemps.
Il peut assurer qu'à 50 km/h ce n'est pas risqué. Pour l'aménagement, il avait pensé à faire des pistes cyclables sur les trottoirs mais techniquement le Conseil Départemental, avait indiqué qu'il n'était pas possible de mettre des plots en plastique sur les bordures par rapport à une histoire de poids.
Il ne cherche pas à avoir raison, mais juste à trouver une solution intermédiaire permettant aux commerces de ne pas en pâtir. Il souligne qu'il prenait son pain au secret du pain. Mais depuis que la limitation de vitesse sur le pont est passée à 30 km/h, il fait le tour et va à la boulangerie « Ange ». Il précise à Madame Gasser qu'en se rendant sur la zone, il en profite pour faire d'autres courses, elle peut rire mais c'est également selon lui, ce que feront les gens.
Il demande à la majorité de ne pas minimiser même si elle est libre de faire ce qu'elle veut.

Valérie Pérali est d'accord avec Madame Gasser. Effectivement c'est psychologique, il faut effectivement venir au vélo et respecter cela. Mais, elle pense qu'il faut également respecter les automobilistes. Beaucoup de gens habitent à l'extérieur. Elle a longtemps habité du côté de Bouglon. « Certes c'est psychologique, on est pressé le matin. On a 5 minutes de retard au départ, on a les enfants à poser à l'école et on arrive avec un petit peu d'élan ».
Par rapport aux propos de Monsieur Dubrana, elle ne voit pas trop où est le problème pour sortir des commerces dont il parle puisqu'il y a quand même le feu. L'automobiliste est freiné et démarre ensuite.

Son groupe d'opposition pense que l'installation de cette limitation de vitesse et de cette ligne blanche est peut-être un problème chronologique. Elle pense que la majorité aurait peut-être dû attendre qu'il y ait un peu plus d'attractivité en centre-ville, que le centre-ville vive un petit peu mieux avant de dérouter, de dévier les automobilistes et les éventuels clients.

Didier Dubrana conclut par un dernier mot et précise que dans le plan vélo, cette traversée du pont était un point noir.
La piste cyclable depuis Coussan s'arrête au pied du pont. C'est un constat. Il reprend les dires « on ne voit pas beaucoup de vélos » mais il souligne que beaucoup de gens ne prennent justement pas le vélo parce qu'ils considèrent cette traversée-là dangereuse.
Et c'est selon lui ce qu'il faut grader à l'esprit.
Sophie Borderie se pose la question de savoir si ce n'est pas un problème « franco-français » lié à la problématique de la limitation de vitesse. Elle rappelle que lorsqu'on est passé de 80 à 70 km/h sur les routes nationales et départementales, beaucoup de lot-et-garonnais disaient "Mais mon dieu, vous ne vous rendez pas compte quand je vais venir de Monflanquin à Agen, je vais perdre 5 minutes ».
Elle précise que si la vitesse est limitée à 30 km/h sur le pont, les gens ne respecteront sans doute pas la limitation et rouleront plus à 50 km/h.
Elle souligne qu'il est quand même moins dangereux, de rouler à 50 qu'à 70, et notamment en présence de vélos. Beaucoup de gens travaillent en centre-ville et utilisent le pont, notamment au centre hospitalier.
Elle les voit mal faire le grand tour. Elle explique que d'ailleurs lors de travaux, suffisamment de gens ralaient parce qu'ils étaient obligés de passer par la route de Bordeaux pour venir en centre-ville.
Elle pense que c'est effectivement une question d'habitude. Il va falloir s'y faire. Ce n'est pas facile de rouler à 30. Elle-même, pense qu'elle sera souvent un petit peu au-dessus de cette limitation. Mais elle le redit c'est mieux de rouler à 50 qu'à 70. Elle pense que c'est plutôt une bonne idée pour protéger au mieux les cyclistes.
Elle ajoute que l'on n'est pas à 5 minutes près. Il faut le reconnaître.

Monsieur Le Maire ne va pas reprendre tous les arguments. Il entend les différentes interrogations. Il ne prétend pas détenir la vérité mais ne peut pas nier qu'il y a un problème. Encore une fois, l'ancienne mandature s'y est attelée. Il souligne qu'il n'y a pas de polémique sur ce point-là.
Il ne souhaite pas faire d'histoires mais pourquoi pénaliser le cycliste ? On dit le cycliste n'a qu'à prendre la So Vélo, et pour la voiture c'est plus facile d'aller faire le tour suivant les gens.
Il lui semble que vélos et automobilistes doivent pouvoir quand même cohabiter.
Il ne revient pas sur la CVCB qui est une bonne solution mais pas envisageable avec 12 000 véhicules par jour.
La réalité, est en fait dans les propos de Madame Borderie. Il explique qu'en Suisse on ne ferait rien du tout, pas de ligne blanche. On garderait les pointillés et une limitation de vitesse à 50. Et il assure que les véhicules ne passeraient pas à plus de 50 et ne doubleraient pas sans visibilité.
On va embêter 80 % de la population, voire 85 pour 15 % qui refusent de respecter les réglementations. Il rappelle que ce n'est pas parce qu'il y a un panneau à 50 que l'on doit rouler à 50. On doit rester maître de son véhicule et adapter sa vitesse en fonction de la circulation, des conditions. Si tout le monde respectait cela il n'y aurait plus de problème, pas besoin de dépenser d'argent public pour des panneaux, des feux etc... Il fait des visites de quartier.
A côté de chez Madame Figues avenue Condorcet, un accident s'est produit. Il n'y a rien eu de très grave. Mais on lui a dit : « Qu'est-ce que vous attendez ? Un blessé, pour faire quelque chose ? »
De même sur la rue d'Escanteloup, les gens lui disent : « Vous attendez qu'il y ait un mort ? »
C'est la même chose devant l'école de la Gravette, rue Mermoz.
Et là où une action est menée, on lui dit mais il n'y a jamais rien eu.
Il souligne que ce ne sont pas des situations faciles à trancher. La traversée de la So Vélo est un élément qui a été déterminant. Il avait demandé à Didier Dubrana de s'activer sur le sujet.

La couleur de la peinture importe peu. L'important est la signalisation. Sans faire de redits, dans le sens de sortie il y a une accélération ne serait-ce que par la pente après le feu. Ce qui est inadapté puisqu'il y a d'abord une petite zone commerciale. La So Vélo en bas avec cet espace large n'est pas tracée.
Cette visualisation permet de canaliser le pont surtout dans l'autre sens.
Par ailleurs, si une voiture double un vélo, elle ne voit pas en face.
Il explique que quand il est lui-même en vélo sur le pont il se met au milieu et quand il a plus de visibilité parce qu'on est plus haut à vélo qu'il voit qu'il n'y a personne en face, il se resserre et fait signe à l'automobiliste de doubler. Si la voiture double avant de s'être assurée de la non présence d'un véhicule en face, il assure qu'entre le rétroviseur de gauche et mettre le cycliste sur le trottoir, le choix est vite fait.
La largeur du pont est ainsi faite. Concernant la remarque de Madame Pérali pour les trottoirs il posera la question, il ne peut pas répondre techniquement sur la faisabilité. Il souligne que l'inconvénient dans ce cas-là, est de pénaliser le piéton. Il n'y en a pas énormément mais parfois.
Concernant la pose d'un panneau 30, il souligne qu'il en porte la responsabilité. Le post est parti trop vite.
La pose ne devait se faire qu'après la discussion ici en conseil municipal. Il n'incrimine pas les services. La consigne n'a pas été donnée correctement pour la synchronisation par rapport au débat de ce soir.
Pour en revenir sur le fait pourquoi limiter à 30 ? Il ne devrait pas le dire mais c'est pour espérer que les gens restent à 50, parce que quand l'automobiliste est à 50 il est sûr qu'il ne sera pas à 80. Il le rappelle on n'est pas en Suisse. En Suisse, on ne met rien.
Il n'est pas en extase devant les Suisses, mais c'est un constat. Tout le monde fait très attention à cause des amendes.
Il en appelle au civisme et aimerait honnêtement qu'il y en ait.
Il faut bien arriver à sécuriser cette portion. Il est conscient qu'en proposant 30 il ne se fait pas d'illusion ce sera 50 parce personne ne tient le 30. De plus si l'automobiliste respecte la visibilité avant de doubler, il sera satisfait.
Il ne cherche pas à embêter les gens.
Concernant la question du problème pour entrer en centre-ville et l'isoler, il considère que prendre le pont comme prétexte pour aller à la zone commerciale, il pense honnêtement que la motivation était à ce moment-là faible. Il souligne que le tourne à gauche n'est quand même pas prioritaire et que la route de Bordeaux est souvent saturée et n'encourage pas.
Dans ces cas-là, il considère qu'il vaut mieux passer par le nouveau pont, qui permet d'accéder à la zone plus rapidement.
Il précise que la majorité a réfléchi à cette question depuis un moment, et ce depuis quasiment le début du mandat.
Il entend les remarques de l'opposition. Les choses ne sont pas irréversibles. Un panneau peut s'enlever, un arrêté être modifié. Il explique que juridiquement cela relève du pouvoir de police du maire. Cela n'a pas lieu de faire une délibération mais il trouvait important de mettre au débat ce dossier. Monsieur Le Maire soumet le dossier au vote.
Il s'agit d'un « Prend acte ». Il considérera que si un élu n'est pas d'accord il vote contre puisqu'il ne prend pas acte de la volonté de sécuriser.
Il ne viendra pas faire de reproche.

*Votants : 30 - Abstentions : 02 (*CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc) - *Exprimés : 28 - Contre : 00 - Pour : 28 - Dossier adopté à la majorité*

Dossier n°05 - Signature de la charte pour le rafraîchissement urbain avec l'ADEME

Séverine Chastaing présente le dossier. Elle souligne l'engagement de la ville de Marmande dans la transition écologique.
Elle rappelle que dans son rapport d'orientations politiques adopté le 17 février 2025, la Commune de Marmande affirmait sa volonté d'inscrire son action en faveur de la transition écologique en intégrant cet axe au cœur de chaque projet : sobriété énergétique, mobilité douce, biodiversité, rénovation durable et aménagement des espaces publics.

Parallèlement, en janvier 2023, l'ADEME a actualisé sa stratégie Adaptation Changement climatique 2023-2027 qui vise à passer d'une gestion réactive des risques climatiques à une

anticipation proactive. Dans le cadre de son action en faveur du rafraichissement urbain, l'ADEME œuvre à concilier les enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.
Les solutions de rafraîchissement urbain apportent de nombreux co-bénéfices, notamment en termes de santé et de préservation de la biodiversité. L'adaptation au changement climatique 2023-2027 dans ce cadre-là met en place une charte dans le cadre du rafraîchissement urbain. L'objectif de cette charte, est d'avoir des communes signataires, de créer un collectif internet, une plateforme internet qui permettent aux communes de poster leurs projets, d'expliquer ce qu'elles font.
Il s'agit d'une boîte à outils pour les agents. Ce partenariat avec l'ADEM à travers cette charte permettra de valoriser les projets de la collectivité, prendre connaissance d'autres projets, disposer de ressources techniques. Elle invite les élus à visiter le site.

Avec la signature de la charte « Plus fraîche ma ville », la Commune s'engage à :
- Diffuser « Plus fraîche ma ville dans les différents services associés aux projets de rafraîchissement urbain,
- Assurer un passage à l'action rapide,
- Participer à l'amélioration continue du service numérique public « Plus fraîche ma ville »,
- Contribuer au partage de bonnes pratiques au sein de la communauté « Plus fraîche ma ville »,
- Participer à des actions de communication ciblées pour valoriser les solutions de rafraîchissement urbain durables et pérennes.

Quant à elle, l'ADEME s'engage à :
- Mettre à disposition des fiches méthodologiques de diagnostic de la surchauffe urbaine afin de faciliter la prise de décision,
- Soutenir l'action des collectivités grâce à des informations fiables et opérationnelles sur les solutions de rafraîchissement urbain existantes,
- Offrir aux collectivités l'accompagnement numérique adapté à leurs projets de rafraîchissement urbain,
- Favoriser la montée en compétence grâce aux retours d'expérience,
- Assurer le rayonnement des projets issus de la communauté « Plus fraîche ma ville ».

Dans ce programme, il y a surtout des grosses collectivités. Mais c'est une belle expérience pour Marmande. Cela permet de promouvoir les actions de la commune, de les faire rayonner.
Monsieur Le Maire remercie Madame Chastaing et souligne qu'il est important de garder à l'esprit la nécessité de lutter contre la chaleur urbaine. Ce qui sera un vrai enjeu sur les années à venir.
Monsieur Dubourg rappelle qu'il s'est abstenu sur le dossier n°3.
Il précise que sur ce dossier-ci il votera contre. Il explique que que l'ADEME est une agence ministérielle en charge de la transition écologique et environnementale.
Il souligne qu'il faut savoir qu'au niveau du ministère, il y a 22 agences de ce type. Et au-dessus de ces agences, bien évidemment, il y a l'État, mais il y a également l'Europe. Et en dessous, il y a plein de sociétés privées qui travaillent pour ces agences.
Ce qu'il veut dire par là, c'est que la transition écologique, l'écologie, il commence à en avoir assez. Il explique pourquoi. Il souligne qu'en définitif avec toutes ces règles, toutes ces chartes mises les unes après les autres et ce quel que soit le domaine, à chaque fois que l'on suit des chartes on se met des contraintes. On nous met des contraintes.
Il prend quelques exemples.
Il cite les ZFE. Selon lui, l'Europe pénalise des milliers et des milliers pour ne pas dire des millions d'automobilistes qui ne peuvent plus accéder à certaines villes. Il souhaite parler d'un problème connu de tous, que Monsieur Le Maire connaît ici, c'est le dossier de la Baradasse.
Il essaie depuis 2014 de faire déclasser ce lieu dans le but de faire curer ce fossé qui est un exutoire de Coussan. Il explique que ce n'est pas possible à cause de toute cette transition écologique, toutes ces règles qui ne leur permettent pas de pouvoir travailler.
En définitif, il n'est pas contre l'ADEME, mais contre toutes ces réglementations que l'on subit. Quelque soient que les mairies, les départements, chacun subit toutes ces contraintes et il n'est plus d'accord avec cela. Il aimerait que les solutions viennent des collectivités, des élus parce qu'il pense que les élus ne sont pas bêtes à ce point et peuvent réfléchir sans pour autant toujours avoir des études, des agences qui leur disent ce qu'il faut faire. Il faut selon lui

sortir un petit peu de tout cela. C'est pour cette raison qu'il est contre cette charte. Même si cela peut être positif il considère qu'il y a souvent dans le positif du négatif. Et ça c'est quelque chose qu'il n'accepte plus et à tous les niveaux. Ce n'est pas uniquement dans l'écologie ou dans la transition écologique. C'est partout.
Il est contre toutes ces normes et pense que les élus sont en capacité intellectuelle de pouvoir savoir ce qui est bon ou pas pour leur commune. Lui considère que ce qui n'est pas bon.
Séverine Chastaing explique que l'on est dans un cadre de charte sur la valorisation de projet numérique.
Elle pense qu'en termes de contraintes c'est assez « light ». Après on peut selon elle parler du fond, des normes...
Elle souligne que tout comme dans le dossier précédent on revient sur les 5 % de la population qui font n'importe quoi. Et c'est pour cela que l'on impose souvent des normes à 95 % des gens qui font bien parce qu'on est incapable de gérer les 5 % qui font mal. Elle considère que l'on est incapable de les gérer pour plusieurs raisons.
Il n'y a plus de police de rien du tout. En terme environnemental, nous sommes en présence de vrais problèmes de police de l'eau. Donc aujourd'hui, c'est l'OFB (Office français de la biodiversité) qui fixe les règles. Elle précise que ces 5 % peuvent vraiment faire n'importe quoi. Il faut donc faire attention.
Elle s'accorde à dire, comme Monsieur Dubourg, que la surnorme permet de payer beaucoup de monde et que ces paiements ne sont pas toujours très justifiés et peuvent être très chers.

En revanche, elle a une conviction profonde qu'elle a toujours partagé ici, c'est qu'à un moment, on est face à des réalités.
Elle souligne que les épisodes pluvieux (que l'on n'a pas vu depuis 50 ans) se répètent non pas tous les 50 ans mais tous les ans. Les épisodes de sécheresse sont dans la même veine. Selon elle, on peut toujours dire "Je m'en fiche, je ne veux pas changer, je n'en ai rien à faire" mais souligne que le changement soit il est subi, soit on est actif dans le changement.
Pour sa part, elle considère « qu'on peut être actif dans le changement et que d'une norme, on peut se dire je vais apporter une solution ». Elle voit des agriculteurs qui face à des normes trouvent des solutions et qui finalement se disent "Bah, ce n'est pas si mal."
Il y a des zones de non traitement de nos produits, des révolutions sur le point de vue matériel ont été faites.
Elle est d'accord avec Monsieur Dubourg, on a travaillé sur les buses antidérive. Des agriculteurs ont réfléchi à replanter, à élargir leur bordure de champ, à mettre en place des bordures diversifiées pour faire venir de la biodiversité.
D'une contrainte, ils ont fait une solution, et ont construit une autre vision de leur agriculture et ils ne sont pas tous bio.
Aujourd'hui, en Lot-et-Garonne, 15 % d'agriculteurs sont bio et 85 % non bio ont conscience des problèmes et réfléchissent.
Elle le redit tout est dans la manière de raisonner. « Je subis ou je choisis », « j'ai une contrainte, qu'est-ce que j'en fais ? » Elle précise que pour sa part elle n'a pas envie de subir donc elle choisit de prendre la contrainte et de faire du mieux qu'elle peut avec et surtout d'essayer de faire des choses qui servent aux Marmandais.
Elle entend que Monsieur Dubourg se serve de cette charte pour faire un peu de politique, c'est le jeu.
Mais sur ce sujet précis, elle précise que l'on est sur une plateforme numérique, sur un échange de pratique. La collectivité a eu la chance de se rendre à un échange urbain à Toulouse. Elle était invitée par l'Agence de l'Eau. Elle souligne que notre ville fait des projets valorisables et qui nous permettent de rayonner. Elle pense qu'il faut saisir les opportunités aussi.
Dans ce dossier, c'est l'ADEME qui est venue nous chercher. Oui, il y a 22 agences, oui c'est aussi un moyen détourné de l'État de réduire des fonctionnaires etc... Elle souligne que tout le monde connaît le jeu. Ils font leur travail, produisent des documents de qualité et cela permet de disposer de documents ressources intéressants.
Il faut donc prendre le positif et essayer de s'arranger avec le négatif.
Monsieur Le Maire entend et respecte le discours de Monsieur Dubourg sur les normes. Il y a les utiles et les inutiles et les sur normes. Tout cela a été expliqué par Madame Chastaing. Pour ce dossier précis, il explique que l'on n'est pas dans la contrainte mais plus dans la valorisation de ce que l'on fait. Il sait bien qu'en matière de contraintes ou de normes des

choses peuvent apparaître et finir par décourager. Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise Monsieur le MAIRE ou son représentant à signer la charte « Plus fraîche ma ville » avec l'ADEME.

*Votants : 30 - Abstention : 01(*DUBOURG Jean-Luc) *- Exprimés : 29 - Contre : 00 Pour : 29 - Dossier adopté à la majorité*

Dossier n°6 - Acquisition du lot n° 2 de l'immeuble sis 28 bis rue Léopold Faye – parcelle cadastrée section EZ n° 181

Monsieur Le Maire présente le dossier.
La commune décide de se porter acquéreur du lot n° 2 faisant partie de la parcelle cadastrée section EZ n° 181 appartenant à Monsieur et Madame LAYRISSE Yannick, domiciliés 106 rue des Causses – Carnon Plage – 34130 MAUGUIO, moyennant un euro symbolique.
Il s'agit d'une régularisation.

Votants : 30 - Abstentions : 00 - Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°7 - Actualisation du tableau des effectifs et des emplois

Charles Cillières présente le dossier.
La collectivité dispose maintenant d'un tableau des effectifs suivi par le service des Ressources Humaines. Il s'agit donc de 5 postes qui doivent être actualisés. (Ce sont des postes assez techniques). Parmi eux on compte : un départ à la retraite au sein du service urbanisme, une mise en stage d'un agent du service bâtiment (qui passe donc sur un emploi d'agent d'entretien à temps complet), un emploi sur la direction des sports sur les espaces verts sportifs dans l'optique d'un futur recrutement à temps complet, un départ à la retraite à la Médiathèque, une transformation de poste pour un agent qui était agent d'animation qui a eu donc son concours d'ATSEM. Il souligne que tout cela est répertorié dans les tableaux des effectifs.

Votants : 30 - Abstentions : 00 - Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°8 - Détermination du coût annuel de l'élève en école maternelle et élémentaire pour l'année civile 2024

Patrick Cardoit présente le dossier.

Il explique que le coût de l'élève est évalué comme tous les ans dans les écoles élémentaires et maternelles. Ce montant permet de facturer les élèves des communes extérieures fréquentant les écoles de Marmande. Ce même montant sert de base de calcul pour les enfants Marmandais inscrit à l'école privée Sainte-Foy.
Les montants sont évalués à partir des différents : frais de personnel, fournitures scolaires, abonnements et revues, pharmacie, papier, photocopies, frais de transport, frais d'internet, téléphonie, l'eau et l'énergie, produits d'entretien, petits travaux d'entretien (qui ne sont pas des investissements mais des dépenses de fonctionnement).
La différence entre la maternelle et l'élémentaire provient essentiellement du salaire des ATSEM mises à disposition dans les classes maternelles.
Toutes ces frais sont payés par la commune. Pour l'année 2024, le montant est de 156,78 € pour un enfant de maternelle soit 1 267 € pour les frais de personnel. La différence est de 406,03 € pour un enfant d'élémentaire.

Jean-Luc Dubourg souhaite savoir si la collectivité dispose d'un pourcentage du coût par rapport à l'année dernière. Y-a-t-il une augmentation ?
Patrick Cardoit explique que le prix de base pour 2022-2023 était de 336,46 €. Il souligne qu'en 2 ans, l'augmentation s'élève à 70 €. Pour les maternelles, sur la même année le montant était de 1423 €. Cette année, le montant s'élève à 1506 € soit 70 € de plus sur 2 ans.

Le montant est calculé au plus juste et ne comprend évidemment que les frais scolaires. La collectivité n'a aucun intérêt ni à le minorer ni à le majorer.
Pour les maternelles, le montant global est de 6177 € pour l'ensemble des élèves et pour les élémentaires de 31024 €. La commune dépense entre 900 et 950 000 € pour les enfants scolarisés.
Monsieur Le Maire souligne que comme l'a expliqué Patrick Cardoit, la différence est assez élevée entre l'élémentaire et la maternelle. Il souligne que cela vient du fait qu'à Marmande, les écoles maternelles disposent d'une ATSEM par classe. Quand ses enfants étaient scolarisés ici, il pensait que cela relevait de la normalité mais pas du tout.
Il s'agit d'une volonté de la ville de Marmande. Il souligne que cela a un coût. La majorité souhaite cependant poursuivre dans ce sens.
Ce montant est également utilisé pour la refacturation des frais aux communes extérieures. Il cite l'exemple de la commune de Saint-Pardoux qui n'a pas d'école. Leurs enfants sont scolarisés à Marmande. Il considère que l'Education est la base pour préparer nos citoyens de demain. C'est un sujet important.

Votants : 30 - Abstentions : 00 - Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°9 - Complément de la tarification des Centres de Loisirs Associés à l'Ecole (CLAE), de la Restauration Scolaire et de l'Accueil Jeunes

Patrick Cardoit présente le dossier.
La Ville de Marmande accueille régulièrement dans ses CLAE, à la Restauration scolaire ou à l'Accueil Jeunes, des enfants placés par le Département du Lot-et-Garonne dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) auprès d'organismes socio-médicaux ou d'assistants familiaux. Il explique que pour les enfants placés venant d'institution, était appliqué le tarif plancher et un tarif différent pour les enfants placés en famille d'accueil. Les revenus des familles d'accueil étaient pris en compte. Il y avait une différence de traitement.
Afin d'harmoniser les règles de calculs de tarifs pratiqués jusqu'à présent et de favoriser l'inclusion de ces enfants, il est proposé d'appliquer un tarif unique équivalent au :

- Tarif plancher pour les CLAE et la Restauration scolaire.

En 2025, il est fixé à :

- 0.22€ par présence (matin, midi et soir) pour le CLAE
- 1.25€ par repas pour la Restauration Scolaire

Il rappelle que ces tarifs sont susceptibles d'évoluer tous les ans en fonction des augmentations de tarifs fixées par décision de Monsieur Le Maire.

Votants : 30 - Abstentions : 00 - Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°10 - Modification de la carte scolaire de la Ville de Marmande

Patrick Cardoit présente le dossier.
La Ville de Marmande a défini en 2001 des périmètres scolaires qui ont depuis évolués à la marge, la modification majeure restant le regroupement des secteurs scolaires de Thivras et Coussan en 2009.
L'évolution de la population marmandaise et l'émergence de plusieurs projets d'urbanisme ont des répercussions sur les inscriptions scolaires. En effet, les effectifs scolaires baissent sur les écoles Jaurès et Labrunie et à contrario se maintiennent voire augmentent sur les écoles de Beyssac et de Lolya.
Il paraît donc pertinent aujourd'hui de faire évoluer la carte scolaire de la Ville de Marmande
Il est proposé d'apporter les modifications suivantes.

1° Entre les périmètres des écoles maternelle du centre/Jean Jaurès et des écoles maternelles/élémentaires Herriot

- Dans le cœur de Ville, étendre le périmètre élémentaire Jaurès/mat centre jusqu'à la rue de la Toupinerie, rue du Palais, rue Bayle de Seyches
- Sur les boulevards, arrêter le périmètre d'Herriot à la Gare (comprise), le reste des boulevards relevant du périmètre de l'élémentaire Jaurès et de la maternelle du centre

2° Entre les périmètres des écoles Lolya, Beyssac et Labrunie

- Etendre le périmètre des écoles maternelle et élémentaire Labrunie jusqu'à la rue de Lagassat (jusqu'aux numéros 54 et 65), rue des Rossignols et chemin des Carmes.

3° Pour les habitants de la résidence du château d'eau

- Jusqu'à présent les familles de la résidence du château avaient le choix pour inscrire leur(s) enfant(s) entre les écoles de la maternelle du centre/Jaurès, Lolya et Thivras.
  Désormais les familles pourront choisir entre les écoles de la maternelle du centre/Jaurès et Thivras uniquement, dans la limite des places disponibles.

4° Les enfants venants des communes extérieures ne possédant d'écoles seront prioritairement affectés au secteur d'Herriot dans la limite des places disponibles.

Les périmètres des groupes scolaires Magdeleine et Thivras restent inchangés.
Il convient de noter que les impacts réels liés à l'application de la nouvelle carte scolaire resteront progressifs. En effet, ces dispositions s'appliqueront aux nouvelles inscriptions à compter du 05 mai 2025, date de début de la campagne des inscriptions pour la rentrée scolaire 2025/2026, elles ne concerneront pas les familles dont les enfants fréquentent déjà une école de Marmande, sauf à leur demande.

Patrick Cardoit explique que depuis une dizaine d'années, les effectifs sont passés de près de 1 500 à 1 210 élèves. La commune perd de plus en plus d'élèves, et un déséquilibre entre certains secteurs est observé. Certains gagnent ou stabilisent leurs effectifs, alors que d'autres sont en perdition.
C'est par exemple le cas du secteur de Jaurès qui passe de 180 élèves à moins de 120 pour la prochaine rentrée. Le problème dans ces structures est qu'il est difficile de ne pas chauffer toutes les salles de classe.
Pour établir cette nouvelle carte, les services ont travaillé à partir des déclarations et du registre des naissances, des effectifs prévisionnels des deux années à venir. Il précise que les enfants ont une adresse précise le jour de leur naissance mais qu'elle peut changer par la suite.
Les secteurs en perte d'effectifs sont Labrunie, Jaurès au contraire de la Maternelle du centre.
Tous les projets de construction programmés aujourd'hui sur la ville ont été pris en compte. Certains sont bien avancés voire terminés, d'autres encore à l'étude. Toutes ces constructions peuvent amener de nouveaux élèves sur les secteurs scolaires suivant leur situation géographique.
Pour tout élève de commune extérieure, la famille choisira l'école qu'elle souhaite fréquenter. Dans ce cas précis, une commission de dérogation en présence de tous les directeurs d'école est consultée.
Les élèves venant par exemple de la commune de Saint Pardoux du Breuil iront à l'école Edouard Herriot. Jusqu'à présent, les enfants habitant du côté du Comoedia allaient à la maternelle du centre. Pour remettre un peu tout cela à plat, le secteur jusqu'à la rue Toupinerie, rues du Palais et Bayle de Seyches (derrière les archives) jusque-là affecté à Herriot sera dorénavant affecté à Jaurès. Le secteur est donc agrandi pour plus de cohérence.
De la même façon, entre les boulevards et la voie ferrée, les habitations ou les quelques habitants situées au niveau de la gare iront maintenant à la maternelle du centre et à Jaurès.
En contrepartie, Herriot récupérera tous les élèves de l'extérieur de la commune.
Il souligne qu'il est évident que le résultat de ces modifications ne sera véritablement visible que dans 2 ou 3 ans quand les nouveaux enfants de ces secteurs-là arriveront à l'école. Il précise qu'un enfant scolarisé aujourd'hui, faisant partie des secteurs qui vont changer d'affectation ne sera pas affecté sur une autre école en pleine scolarité.

Jean-Luc Dubourg a une question par rapport au secteur de Magdeleine. Reste-t-on sur les limites existantes entre Labrunie / Magdeleine et Magdeleine / Beyssac ?

Patrick Cardoit indique qu'il n'y a aucun changement.

Florence Hay souhaite intervenir. Elle remercie Patrick Cardoit pour cette présentation très attendue du nouveau découpage et ce depuis bien longtemps. Elle voulait juste savoir si les critères retenus pour ce nouveau découpage tiennent compte des secteurs de collège ?
Elle explique que certaines écoles sont à cheval sur les deux secteurs de collège, ce qui peut être problématique. Elle souligne que par exemple un élève va faire toute sa scolarité avec éventuellement des projets avec un collège de secteur et devra aller par la suite sur un autre.
Si ce critère-là n'a pas été pris en compte, peut-être peut-on éventuellement le rectifier.
Sa deuxième question ou précision concerne les effectifs. La majorité souligne que les effectifs baissent. Deux secteurs ne sont pas touchés par ce redécoupage : Magdeleine et Thivras.
Elle demande si les effectifs se maintiennent à Magdeleine ? Si cela va se maintenir pour les années à venir ?
La majorité dispose-t-elle d'une estimation même approximative du nombre d'élèves que cela va ramener ? (Sachant que Beyssac est effectivement un gros secteur avec un gros projet de lotissement avec des petites maisonnettes qui peuvent accueillir des familles.
Elle croit se souvenir qu'il n'est pas possible de beaucoup étendre le restaurant scolaire déjà bien rempli.

Patrick Cardoit explique que les collèges n'ont pas été pris en compte car il y aurait beaucoup trop de modifications à faire. Les collèges sont à cheval sur plusieurs secteurs.
Les affectations tiennent compte également des options demandées.

Concernant les effectifs, Thivras se maintient entre 50 et 60 sur les années à venir. Aucune fermeture de classe est annoncée. Pour le site de Magdeleine, Patrick Cardoit explique que c'est toujours la même problématique : trop d'élèves (plus de 30) pour envisager une fermeture mais pas assez pour une ouverture. Les tranches d'âges sont un peu déséquilibrées.

Monsieur Le Maire souligne qu'à ce jour, la rénovation de la carte scolaire ne touche ni le secteur de Magdeleine, ni le secteur de Thivras.
Il ajoute que la surcharge de Beyssac, est bien connue. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'aujourd'hui la majorité essaie d'éviter que des nouvelles constructions envoient des élèves à Beyssac, et ce même s'il n'est pas capable d'annoncer le nombre de prochains locataires dans les HLM, dans les maisons, combien d'enfants seront scolarisés.

Florence Hay souligne la problématique des dérogations de plus en plus compliquées.
Pour les enfants ne choisissant pas d'option, c'est un problème pour les parents.

Monsieur Le Maire rappelle comment se passe la sectorisation des collèges. Sont pris en compte les élèves de Marmande mais également ceux des quelques gros villages. Sainte Bazeille par exemple déséquilibre les affectations.
L'idéal serait que cela corresponde.
Concernant le restaurant scolaire de Beyssac, Monsieur Le Maire explique qu'un emplacement est réservé même si le terrain n'appartient pas à la commune.

Martine Calzavara demande si ce nouveau découpage a été fait en concertation avec les directeurs d'écoles.
Patrick Cardoit explique que le découpage a été travaillé entre les élus et le service éducation. Le document a ensuite été présenté aux directeurs d'écoles lors de la réunion trimestrielle. La seule vraie inquiétude venait de la direction d'Herriot, qui craignait de perdre une classe avec ce nouveau découpage et ce malgré l'arrivée des enfants de l'extérieur. Il précise qu'à Saint- Pardoux, un projet de construction est en cours et pourrait amener des élèves supplémentaires. Ce qui permettrait un rééquilibrage.
Ce travail a été partagé avec les enseignants, les directeurs, avant d'être présenté au conseil municipal.
Monsieur Le Maire souligne la difficulté pour l'enseignant à Magdeleine avec 4 niveaux différents. Il n'est absolument pas spécialiste et souligne que la diversité enrichit mais là quand même.

Florence Hay s'accorde à dire que la diversité enrichit dans une certaine mesure mais qu'il y a effectivement une réflexion à mener sur cette problématique.

Monsieur Le Maire reprend le cartouche :
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'adopter la nouvelle carte scolaire remplaçant la précédente pour toute nouvelle inscription à compter du 05 mai 2025, précise que sauf à leur demande expresse cette mesure ne concerne pas les familles qui ont déjà un enfant inscrit dans une école de Marmande, et autorise M. le MAIRE à signer tous les documents visant à mettre en œuvre la présente délibération
Votants : 30 - Abstentions : 00 - Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°11 - Plan de récolement décennal des collections inventoriées Musée de France conservées par le Musée municipal Albert Marzelles

Françoise Verdier présente le dossier. Elle explique que le Musée municipal Albert Marzelles bénéficie de l'appellation Musée de France. A ce titre, il a l'obligation de réaliser un récolement décennal de ses collections inventoriées Musée de France obligations règlementaires.
Le récolement est une opération qui consiste à vérifier, sur pièce et sur place, à partir d'un bien ou de son numéro d'inventaire : la présence du bien dans les collections, sa localisation, son état, son marquage et la conformité de l'inscription à l'inventaire. A l'issue du récolement, la Direction Régionale des Affaires Culturelles requiert que le musée rédige et leur transmette le procès-verbal de récolement.
Ce récolement décennal s'applique selon un calendrier officiel fixé par l'Etat (actuellement 2016-2025).
Ce plan formalise également la méthode et les moyens qui seront mis en œuvre et engage donc le musée.

Votants : 30 - Abstentions : 00 - Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°12 - Autorisation de mandat consenti à Madame Mona Lévèque, Responsable du Musée municipal Albert Marzelles

Françoise Verdier présente le dossier.
Il s'agit de donner une autorisation de mandat à Mona Levêque, la responsable du Musée Marzelles, afin de représenter la commune de Marmande dans les ventes aux enchères pour enrichir les collections du Musée. Elle précise que ce mandat ne porte que sur des enchères d'un montant inférieur aux crédits inscrits pour l'année 2025 et à 5 000 €

Votants : 30 - Abstentions : 00 - Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°13 - Création du tarif de vente du livre de restitution de la résidence d'artiste de Maurine Larcher dans le cadre de l'exposition LES AMATEUR.ICES

Françoise Verdier présente le dossier et que cela concerne toujours le Musée.
En 2024 – 2025, le Musée municipal Albert Marzelles a développé un projet de résidence d'artiste en partenariat avec l'association Pollen.

Le musée a accueilli en résidence, l'artiste Maurine Larcher qui a pu rencontrer, croquer et travailler sur les publics des structures culturelles marmandaises et qui proposera aux visiteurs une exposition de ses œuvres au musée du 31 mai au 27 septembre 2025.

Elle invite d'ailleurs les élus de l'assemblée à s'y rendre. Il s'agit d'une belle exposition. Il est proposé que cet ouvrage soit mis à la vente au tarif de 10 euros, le 17 mai lors de la nuit des musées.

Votants : 30 - Abstentions : 00 - Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°14 - Convention de Partenariat entre la Ville de Marmande et l'association « Marmande Kayak Nature »

Charles Cillières présente le dossier. Il explique que cette convention signée chaque année permet aux élèves des écoles et aux enfants participant aux activités du ticket loisirs, de profiter de séances de kayak sur le canal, d'utiliser les locaux et le matériel de l'association « Marmande Kayak Nature ». Il précise que cette association paie ses fluides. La Commission Pôle 3 a émis un avis favorable pour le versement d'une aide financière couvrant les frais engagés par l'association, soit un montant de 800 € au titre de l'année 2025.

Votants : 30 - Abstentions : 00 - Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°15 - USM Rugby : du Centre d'Entrainement Labellisé au Sport Etude

Charles Cillières présente le dossier.
Il s'agit d'une demande d'aide financière de l'USM pour le centre d'entraînement labellisé correspondant au club professionnel Pro A ou Pro B.
l'USM Rugby ambitionne également de créer une section Sport Etude, en partenariat étroit avec l'Académie de la Nouvelle Aquitaine, le Lycée Val de Garonne Agglomération et la Fédération Française de Rugby.
La Commission Pôle 3 a émis un avis favorable pour le versement d'une aide financière couvrant les actions de l'association dans le cadre du CEL, d'un montant de 1 000 € au titre de l'année 2025.

Monsieur Le Maire précise que cela peut renforcer la formation de l'USM. C'est une bonne chose.

Votants : 30 - Abstentions : 00 - Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°16 - Affectation des dépenses afférentes aux travaux réalisés en régie municipale par le Pôle espaces publics et bâtiments : Année 2025

Karen Nosmas présente le dossier. Comme chaque année, la liste des travaux réalisés en régie par les services de la commune est fournie.
Les élus ont reçu en annexe l'exhaustivité des travaux qui seront réalisés cette année. Elle rappelle que ces travaux seront affectés directement à la section d'investissement.

Votants : 30 - Abstentions : 00 - Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°17 - Pertes sur créances irrécouvrables – Créances éteintes

Karen Nosmas présente le dossier. Les créances éteintes sont des créances que la collectivité ne peut plus récupérer. Elles sont purement et simplement effacées. Ici, il s'agit de créances qui concernent des facturations des impayés sur facturation de restauration scolaire pour un montant global de 765,64 €.
Mr Le Maire précise que dans un cas de surendettement la dette est donc effacée.

Votants : 30 - Abstentions : 00 - Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Monsieur Le Maire procède à l'examen des décisions.

Décisions :

- Décision n° 2025.064 – 01.04.2025 - Mise à disposition de locaux au square de Verdun au profit du Centre Communal d'Action Sociale C.C.A.S. de Marmande à titre gratuit
- Décision n° 2025.065- 17-03-2025- Mise à disposition du bureau A.3.1. au profit de l'Union Départementale Force Ouvrière de Lot-et-Garonne à titre gratuit
- Décision n°2025.066 – 24-03-2025 - Convention de mise à disposition des locaux de restauration de l'école Labrunie de Marmande, du 24/02/2025 au 07/03/2025 pour la restauration de l'ALSH au profit de Val de Garonne Agglomération
- Décision n° 2025.067 – 24-03-2025- Constitution de partie civile de la commune de Marmande Dégradation abri de nuit
- Décision n° 2025.068 – 25-03-2025 - Renouvellement convention d'occupation de locaux pour le service Eau et Assainissement entre la Commune de Marmande et Val de Garonne Agglomération
- Décision n° 2025.069- 25-03-2025- Mise à disposition du Mini Bus Municipal de l'Espace jeunes
- Décision n° 2025.070- 28-03-2025 - Mise à disposition de la salle de Coussan au profit de l'association « QI GONG LE SOUFFLE DE LA VIE »
- Décision n° 2025.071-27-03-2025- CESSION D'UN SCOOTER KAWASAKI
- Décision n° 2025.072 31-03-2025 -Mise à disposition du gymnase Herriot à l'Unité Locale de la Croix Rouge Française - Marmande
- Décision n° 2025.073 - 31-03-2025 - Désignation d'un avocat
  Affaire Noël NADAL contre Hailé ELASME et Samuel ORNANA
- Décision n° 2025.074 -01-04-2025 - Décision d'ester en justice - Agression d'un agent du service propreté
- Décision n° 2025.075 -02-04-2025 - Mise à disposition de l'Espace Exposition/Partie carrelée au profit du Républicain 47
- Décision n° 2025.076 – 03.04.2025 - Mise à disposition gratuite de salles de cours du Conservatoire Maurice-Ravel
- Décision n° 2025.077 – 04.004.2025 - Convention d'accueil d'un groupe convié au musée par l'Union Sportive Marmandaise de Rugby
- Décision n° 2025.078 – 07.04.2025 - Marchés et avenants pour le mois de Mars 2025
- Décision n° 2025.079 – 09.04.2025 - CONVENTION DE PRET D'UN MINIBUS
- Décision n° 2025.080 – 11.04.2025 - Prestation de la Rockschool lors de la Nuit européenne des musées 2025
- Décision n° 2025.081 – 14.04.2025- Contrat de location de bouteilles de gaz industriels avec la société WESTFALEN France SARL
- Décision n° 2025.082 – 14.04.2025 - Application citoyenne mobile Neocity
- Décision n° 2025.083 – 17.04.2025 - Mise à disposition des équipements sur l'Aérodrome de Marmande-Virazeil

- - - - - - - - - -

Madame Calzavara a une question concernant la décision n°2025.082. Elle demande ce qu'apporte de plus ou de différent l'application citoyenne mobile Neocity aux administrés par rapport au site internet. Elle considère que le prix est élevé.
Monsieur Feyrit précise que le site internet n'était plus efficace. Il était compliqué de l'actualiser. Il souligne qu'aujourd'hui beaucoup de personnes utilisent les smartphones, qu'il est plus facile d'obtenir ainsi les informations. Beaucoup de villes mettent en place des applications mobiles. L'objectif est de rendre les citoyens acteurs de leur ville. Les usagers pourront signalés tout dysfonctionnement par exemple pour un éclairage public défectueux. Il précise qu'il fallait « se mettre à la page », pour que les citoyens aient accès à l'information la plus efficace possible.

Madame Calzavara a une autre question concernant la décision n°2025.080 sur la prestation de la Rockschool au Musée Marzelles lors de la nuit européenne des musées. Elle souligne qu'il n'y a pas beaucoup de place au sein du musée et trouve le prix de la prestation (600 € pour 1h30) un peu élevé pour une association à laquelle la commune donne déjà pas mal de subventions.

Françoise Verdier partage sa réflexion. Elle a demandé des éléments et transmettra les éléments.
Monsieur Le Maire précise que l'association assure une prestation et font ce qu'on leur demande de faire.
Il souligne que le but est bien sûr de minimiser les subventions dans l'avenir, faire en sorte que l'association soit autonome.
Monsieur Le Maire partage ces questionnements. Il précise qu'il faut bien différencier le fondement d'une subvention (même si le but n'est pas de la réduire, mais d'amener à l'équilibre), et un achat de prestation. Il est pour que les choses soient claires et rappelle qu'une subvention est une subvention. Dans ce cas précis, ce n'est pas une subvention mais un achat de prestation. Ce sont deux choses différentes en son sens. Il veut que les choses soient claires pas de méli-mélo entre achat de prestation et subvention.

Monsieur Le Maire a reçu plusieurs questions écrites.
Tout d'abord de Martine Calzavara et de son groupe d'opposition Forces Marmandaises.

1) Les subventions aux associations sportives prévues pour 2025 sont de 446 000€
   Est-ce que cette somme correspond seulement aux subventions directes ou bien est ce que les valorisations de fluides, d'entretien d'équipement sportif, de prêt de matériel…sont incluses ?
   Si c'est le cas pourriez-vous donner la part valorisée et la part de numéraires directs ?

   Pourriez-vous également nous donner quelques précisions sur le sens des mots ?
   Que signifie « entretien équipement sportif » ? est-ce que c'est le ménage ou bien les travaux effectués au sein des équipements ?
   Que signifie également, « prêt de matériel » ? est-ce que, par exemple, cela concerne les chaises, l'estrade utilisée lors de tournois ou autre chose ?
   Serait-il possible d'avoir davantage de détails quand vous envoyez les avenants à la convention d'objectifs entre la mairie et les associations ?
   La transparence est vectrice de confiance.

Charles Cillières apporte les éléments.

Il explique que cela correspond à ce qui a été voté en budget sur la valorisation des fluides des occupations d'équipement sportifs de clubhouse etc...
Cela comprend également l'entretien de l'équipement sportif. L'entretien ne comprend pas que les travaux. Les travaux sont votés dans le cadre du budget, dans la ligne travaux. Il explique que par exemple quand on change un panier de basket, ce n'est pas compris dedans.
Le prêt de matériel regroupant les chaises, les estrades, les barnums, (tout ce qui peut être prêté aux associations) est valorisé et ce chaque fois que la collectivité consent un prêt à une association.
Il y a aujourd'hui des tarifs pour les occupations d'équipement. Il précise que pour le boulodrome par exemple, la majorité est en train d'étudier une tarification.

Concernant les détails pour les avenants à la convention d'objectifs par exemple sont indiqués dans le montant de la subvention de fonctionnement, le montant de la subvention du contrat de projet et le détail des contrats de projet demandés.
On indique le taux de financement que cela représente dans le projet de l'association. Par exemple, sur un taux de financement à 20 %, la mairie finance à 20 % le projet déposé par l'association.
Par rapport à la valorisation de l'occupation des locaux, il y a des terrains de jeu, les clubhouses. Il y a à chaque fois la lumière.
Charles Cillières souligne que Martine Calzavara demande davantage de détails mais en même temps elle trouve qu'il y en a trop. Il ne comprend pas trop.
Pour lui, la majorité veut faire preuve de transparence. Il a souligné ce que cela coûte à la collectivité.

2) Pour ce qui concerne la direction du CHIC, avez-vous reçu de nouvelles informations ?

Monsieur Le Maire n'a pas de nouvelles de la part de l'ARS régionale. Il a saisi le Ministre de la santé. Il rappelle que le courrier était co signé de Monsieur Dante Rinaudo, de Madame la présidente du Département. Ils avaient aussi saisi la parlementaire, la députée. Il est toujours en attente mais a une réponse non écrite de la Ministre qui se veut plutôt rassurante.

3) Est-ce que cette année les associations sportives pourront avoir un stand sur le site du Garorock comme les années précédentes ?

Charles Cillières, explique que certaines associations font des animations sur le sur le camping, d'autres ramassent des déchets, d'autres conduisent les artistes les techniciens ou des membres du Garorock et reçoivent évidemment en échange des pass. Il précise que cette année pour des raisons de réglementation il ne sera pas possible que les associations tiennent les buvettes sur le site.
Il leur a par contre été proposé d'autres façons de venir aider.

Jean-Luc Dubourg a également deux questions.

Sa première question n'a aucun lien avec un dossier évoqué en conseil ce lundi, mais n'est autre qu'une réaction à un des propos de Monsieur Le Maire sur la Rocade.
La rocade devait être achevée en 2024. Nous apprenons par communiqué de presse que cette mise en service ne sera effective qu'en 2028 soit 4 ans de retard.
Ce retard engendre la caducité de l'étude sur les zones inondables de Bouilhats.
Un montant de 500 000€ inscrit au budget afin de réaliser de nouvelles études est annoncé.
Peut-on avoir de plus ample information sur cette étude et le coût sachant qu'une étude préalable a déjà été diligentée ?
Pourquoi avons-nous attendu autant de temps pour le démarrage de cette rocade ?
Ne pensez-vous pas encore une fois que le contribuable départemental ne soit exaspéré de devoir encore financer une nouvelle étude ?
Combien va-t-elle coûter au final ?

Monsieur Le Maire laisse la parole à Madame La Présidente du Département.
Sophie Borderie rappelle que le Conseil Départemental a effectivement lancé en 2019 les études de conception technique, paysagère, architecturale et environnementale du projet avec une mise en œuvre prévisionnelle prévue en 2024. Pour plusieurs raisons, ce planning a été modifié.
Tout d'abord, la crise du Covid a impacté le calendrier d'exécution et notamment le déroulement des réunions publiques qui devaient être proposées.
En suivant, les élections municipales et départementales avec des périodes de réserve ont contraint Le Département à repousser toutes les réunions de concertation notamment avec les riverains de la rue Hélène Boucher et la rue Gounod. Il y a aussi eu en suivant la révision de l'Atlas, des zones inondables, révision demandée par l'État en sachant bien que ni le Département ni la commune n'étaient informés de cette nouvelle étude.
Cette nouvelle donnée n'a pu être prise donc être prise en compte lors de la planification initiale. Les conséquences hydrauliques de ce nouvel Atlas sont majeures. Cela a conduit à revoir intégralement les études techniques, notamment le profil en long de la déviation totalement modifié, l'intégration d'ouvrage hydraulique non prévue pour diminuer l'impact des inondations.
Elle explique que par ailleurs, l'État a également pris du retard sur sa propre étude qui s'est avérée plus complexe que prévu, compte tenu de nouveaux impacts sur les champs d'expansion des crues, des cours d'eau. Le bureau d'étude des services de l'État a été obligé d'étudier différents scénarios selon une démarche itérative. Ce changement de méthode a fortement impacté la réalisation des études de conception de la déviation nécessitant notamment la reprise de l'étude environnementale 4 saisons.
C'est pour cela que cette étude environnementale doit à nouveau être faite. A ce jour, les études d'avant-projet, les dossiers réglementaires et les inventaires écologiques se poursuivent jusqu'en juin 2025, (date à laquelle les dossiers seront déposés pour instruction par les services de l'État).

L'enquête publique est prévue après les élections municipales en mars 2026.
Elle précise qu'il n'est pas question de le faire maintenant. Elle explique que nous allons rentrer dans une période de réserve, il n'est par conséquent pas question que la DUP (déclaration d'utilité publique) puisse démarrer à ce moment-là. L'obtention de l'arrêté des déclarations d'utilité publique est prévue d'ici la fin du premier semestre 2026.
Les travaux pourront alors commencer par le franchissement de la voie ferrée pour une mise en service de l'infrastructure en 2028.
Elle assure qu'avec le réseau SNCF, on ne fait pas ce que l'on veut. Elle souligne que c'est plutôt eux qui vont décider vraiment du créneau pour permettre le franchissement de la voie ferrée. Le début des travaux est par conséquent prévu pour début 2027 et la mise en service pour 2028. A ce jour, le coût d'objectif du projet est estimé comme suit :

- les acquisitions foncières à hauteur de 4 millions,
- les frais d'étude et d'investigation 2,4 millions,
- les travaux de réalisation de la rocade 24 millions,
- soit au total 30,40 millions.

Au départ, l'objectif du projet était effectivement fixé à 24 millions d'euros. Mais tout cela est en lien avec des indicateurs statistiques utilisés pour mesurer l'évolution des prix dans le cadre de travaux. Une augmentation de l'index de 22 % est à noter.
Ce qui entraîne et justifie l'augmentation du coût de la rocade qui passe effectivement de 24 millions à 36,5 millions d'euros. TTC.

Elle souligne que précisément, les coûts des études sont estimés à 2,4 millions, soit 10 % du coût des travaux qui restait proportionnellement inchangé malgré l'augmentation du coût d'objectif de 24 millions.
Les études n'ont pas été augmentées par rapport au coût définitif. Il explique qu'il a été effectivement nécessaire de mener une nouvelle étude sur quatre saisons, pour mettre à jour les informations existantes et prendre en compte la nouvelle zone concernée par le projet. Cette étude dont le coût s'élève à 38 000 € TTC a débuté en mai 2024 et se terminera en mai 2025.
Le Département a donc effectivement alloué 500 000 € dans son budget en 2025 pour la déviation de Marmande. Ces fonds sont dédiés à la poursuite des études de conception 450 000 € et à l'entretien des terrains déjà acquis par ce projet à savoir 50 000 €.

Jean-Luc Dubourg souhaite faire une proposition à Monsieur Le maire, proposer une présentation complète lors d'un prochain conseil municipal avec notamment l'aménagement de la rue Hélène Boucher, l'aménagement de la rue Gounod, en présence des services du Département éventuellement du maître d'ouvrage Monsieur Le Maire le remercie pour cette proposition.
Cela lui paraît tout à fait normal d'ailleurs devant la représentation Marmandaise que d'avoir cette présentation maintenant que le chantier est arrêté.
Par rapport à la communication, il explique que le Département vote d'abord, y compris en session et en commission permanente, le prix et ainsi de suite. Le processus est validé avant présentation. C'est la logique des choses. Il précise que Sophie Borderie a accédé à la présidence en 2019, en 2021 lorsque le PPI a été positionné, la rocade a été actée, positionnée, planifiée.
Il tient à dire que Le Département n'a jamais dévié et la présidente n'a jamais dévié là-dessus. Le Département subit les aléas.
Il ne reprend pas tout ce qui a été dit, mais effectivement par rapport à la période électorale, lors de la dernière présentation à laquelle il assistait, il a proposé à Madame La présidente de réaliser l'enquête publique en février 2026.
Elle a regardé ses services, elle a dit février, non, cela ne va pas être possible. Pourquoi ? C'est une période électorale. Jamais le Préfet autorisera une enquête publique, même s'il ne s'agit pas d'une élection départementale.
Par rapport à la question Jean-Luc Dubourg, Monsieur Le Maire précise que ce retard engendre la caducité de l'étude des zones inondables de Bouillats. Cela était fait à la demande de Virazeil, donc pas de caducité.

La caducité, la présidente en a parlé, cela concerne l'étude faite pour les 4 saisons. Sauf que passé 3 ans, elle n'est plus valable, il faut la refaire. C'est pour cela que s'ajoute un an de retard.
Il précise que Le Département comme tous les autres Départements a des questions financières à gérer. A ce jour, la rocade est toujours positionnée dans son PPI.

Par rapport aux 500 000 €, Monsieur Dubourg s'interroge cela ne concerne pas uniquement les études.
Monsieur Le Maire répond affirmativement.
Par rapport au plan pluriannuel d'investissement, en tant que maître d'œuvre, le Département a maintenu la déviation de Marmande et un autre équipement structurant, celui de la déviation de Casteljaloux. Il souligne que ces deux investissements lourds ont été maintenus.

Jean-Luc Dubourg précise que la seconde n'est pas vraiment une question mais plus un constat qui s'adresse à tous les élus ici présents dans l'hémicycle. Il souhaiterait interpeller Monsieur Le Maire ce soir sur un sujet qui lui semble très important, suite à certaines prises de paroles qui se sont passées dans cet hémicycle.
Il souligne que lors d'un conseil municipal, Monsieur Le Maire a lu un article du règlement intérieur concernant les prises de parole et le temps de parole imparti aux élus.
Il interroge Monsieur Le Maire : « N'y a-t-il pas un article sur le respect et la bienveillance ? »
Il trouve que certains élus n'ont pas un comportement respectueux dans leurs propos, souvent sur un ton arrogant, et affichent une attitude de condescendance voire de mépris, des propos qui ont tendance à minimiser les opinions des autres, à exagérer ses propres qualités ou réussites tout en dénigrant le passé pour mieux se valoriser.
« Ne doit-on pas avoir plus de respect les uns envers les autres ? Que l'on soit d'accord ou pas, on doit rester maître de son comportement avec le plus grand des respects me semble-t-il. »
Il souligne qu'ils ne sont pas du même bord politique, qu'ils n'ont pas les mêmes façons d'aborder les sujets, pas les mêmes analyses et façon de traiter les dossiers.
Pour autant, il s'interroge : « Ne pouvons-nous pas avoir une attitude honorable ? »
Il souhaiterait que Monsieur le Maire puisse éclaircir ce point et faire en sorte que les interventions dans cet hémicycle se passent avec un peu plus de respect et de considération dans les prises de parole.
Il remercie Monsieur Le Maire pour l'intérêt qu'il portera à ce qu'il vient de lire.
Monsieur Le Maire entend ce que dit Monsieur Dubourg. Il l'a toujours dit et le répète, ils ont tous ici été élus par des Marmandaises et des Marmandais.
Ils les représentent donc tous collectivement. Il entend effectivement que les élus se respectent tous parce qu'il considère qu'ils doivent respecter tous les administrés. Alors après les débats ont lieu et comme l'a dit Monsieur Dubourg, les élus ne sont pas d'accord sur tout. Il ne fait aucun procès d'intention à aucun d'entre eux.
Après, Monsieur Dubourg peut penser que certains choix pris seraient au détriment de Marmande, mais je ne doute pas que pour vous ça serait au bénéfice de Marmande. C'est une différence d'appréciation. Il ne fait jamais de procès d'intention de ce style. Donc Effectivement, il y a des divergences.
Peut-être que les échanges des deux côtés d'ailleurs sont parfois un peu ironiques, peut-être d'un côté suspicieux et on va se poser des questions.
Cependant quand les propos sont insinuatifs et suspicieux, il considère que cela est un peu désagréable. Il croit qu'ils ont tous à y gagner, non pas renier ses convictions bien entendu mais mettre peut-être un peu plus de sérénité.
Il souligne que la période étant ce qu'elle est, est peu propice à la détente des propos.
Il demande malgré tout, à chacun d'être vigilant et le temps de la campagne sera ce qu'il sera. Il n'est pas naïf. Il en a vécu, les choses se tendent toujours.
Mais au moins dans cet hémicycle, il demande à tous même quand on n'est pas d'accord d'essayer d'un peu de sérénité, de distance et de respect. Il en discutera avec les élus de sa majorité.
Il pense que le respect est là, mais parfois on le sent moins que l'ironie, ou la suspicion. C'est ce que dit Monsieur Dubourg.
Il pense qu'ils peuvent tous faire des efforts. C'est d'ailleurs un peu la conclusion de son propos introductif.
Il souligne qu'il y a les débats. Les arguments s'affrontent. La situation n'est pas non plus, selon lui, une catastrophe dans cet hémicycle. Il croit qu'il y a pire ailleurs, mais que l'on peut toujours s'améliorer. Il formule donc le vœu que tous s'améliorent un peu.
C'était la dernière question.

Avant de conclure, il rappelle donc l'événement qui aura lieu de jeudi à dimanche : la foire de la ville de Marmande en présence d'un invité d'honneur pour l'inauguration.
Il pense que c'est intéressant d'avoir dans cette période nationale à la fois compliquée d'un politiquement et financièrement, un moment pour se réunir. Ce ne sera pas une conférence géopolitique mais il souligne qu'il est toujours intéressant d'entendre quelqu'un qui a occupé de telles fonctions au sein de l'Etat.

Stéphane Blanchard tient à recontextualiser cet événement. Il souligne qu'il s'agit comme l'ont titré beaucoup de journaux « un éternel renouveau ».
Cette année, il précise que l'on observe une nouvelle dynamique. C'est flagrant. Il a envie de dire un petit peu à l'instar de tout ce qui se vit un peu au niveau du centre-ville, du commerce, où l'on sent véritablement un engouement, une dynamique.
96 exposants ont signé pour cette foire. Il y aura un village gourmand, un véritable stand de restauration comme à l'époque.
Il tient à dire aussi que les associations ne seront pas en reste sur cette organisation. Tous les soirs la Rockschool animera gratuitement toutes les phases de repas, d'apéritifs.
Des groupes locaux seront également conviés pour animer les soirées. L'UMECA (association des commerçants) fera aussi partie intégrante du stand de la ville de Marmande. Ce qui est quand même une bonne chose pour le rayonnement des commerces.
Il tenait aussi à dire que l'association en charge de cette organisation le fait de manière totalement dédiée à la valorisation des commerces, des entreprises locales, avec dynamisme et un engouement
On arrive à la 49ème édition, bientôt la 50ème. Il considère qu'il s'agit d'un évènement important qui fait partie intégrante du patrimoine marmandais. Notre ancien Président de la République nous fait honneur de sa présence. Cela viendra récompenser les efforts vieux de 49 ans.
Sur cette même dynamique la 50ème Foire expo sera à son avis un très grand événement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 21 heures 40.

Le Secrétaire de séance,
Alain PASCAL

Le Maire de Marmande,
Joël HOCQUELET